



CGT SPIP 17

Les travailleurs sociaux du SPIP discriminés !

Réunis en AG le 11 mai 2022, les personnels présents de l'antenne de Rochefort ne comprennent pas pourquoi l'ensemble des personnels ne bénéficie toujours pas du complément de traitement indiciaire alors que le SPIP est reconnu bien légitimement comme un service assurant un accompagnement socio-éducatif de son public dans le Décret du 28 avril 2022. A ce jour, seuls les ASS et les psychologues figurent dans l'annexe listant de façon arbitraire qui a le droit à cette revalorisation ou pas... Nos collègues y figurent grâce à notre mobilisation, continuons le combat !

N'étant toujours pas pris en compte en haut lieu, il a été décidé de :

-communiquer notre colère par voie de presse ; la presse régionale s'est fait l'écho de nos revendications lors de la journée du 7 avril, nous la tiendrons informée de l'évolution défavorable de notre situation ;

-d'organiser une marche revendicative en direction des radios locales pour faire entendre notre voix ;

-communiquer auprès des parlementaires ;

-se tenir prêt pour des journées de mobilisation nationale et régionale. Nous irons volontiers dire bonjour à notre nouveau gouvernement !

Nous restons mobilisés, nous ne lâcherons rien face à ces arbitrages arbitraires. Le SPIP est un service d'accompagnement socio-éducatif ; il est donc plus que légitime que l'ensemble des personnels de ce service bénéficie du CTI dès maintenant !

La CGT IP à Rochefort le 12 mai 2022

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>